

Réf: Dossier N° 060775

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AMK CÔTE D'IVOIRE » en abrégé « AMK COTE D'IVOIRE »

Siège social Abidjan, Cocody, DEUX - PLATEAUX AGBAN, Lot 9901, Ilot 901

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 29/09/2021 , et enregistrés au CEPICI le 19/11/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AMK CÔTE D'IVOIRE » en abrégé « AMK COTE D'IVOIRE »

Objet : CONSTRUCTION ET VENTE DE LOGEMENTS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, DEUX - PLATEAUX AGBAN, Lot 9901, Ilot 901

Dirigeant(s) : M BOURAIMA KANGOUTE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-05647 du 14/12/2021 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°38545/GTCA/RC/2021 du 14/12/2021

